



Fiscalité location chez l'habitant

Par **Chantal**, le **06/11/2009** à **08:09**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire d'une maison.rnJe veux louer une partie de la maison non meublée (2 chambres et un cuisine).rnJe pense établir un bail. Quelles sont mes obligations pour ce bail : est-il forcément de 3 ans ou peut-il être raccourci du fait que le locataire sera chez moi ?rnA quelle fiscalité suis-je assujettie ?rnQuelle assurance doit-je prendre ? Et le locataire ?rnrnOù puis-je trouver tous les renseignements pour ce type de location qui est peu fréquent (la plupart du temps, ce sont des locations "meublées").rnrnMerci pour vos réponsesrnrnChantal

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **10:00**

ADIL DU RHONE :rnrn[fluo]LYON[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00, sans interruption.
rn9, rue Vauban rn69006 LYON rnTéléphone 04.78.52.84.84 rnTélécopie 04.72.75.02.65
rnMél administratif (pas de consultations) contact-adil69@orange.fr rnPour prendre rendez-vous : Tél. 04.78.52.84.84 rnrn[fluo]VILLEFRANCHE[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00.
rn20, rue Claude Bernard rn69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE rnTéléphone
04.74.65.61.11 rnMél administratif (pas de consultations) adil.villefranche@orange.fr rnPour prendre rendez-vous : Tél. 04.74.65.61.11 rnrnBonjour, contactez l'Association ADIL le plus proche de chez vous, ils vous renseigneront, bonne journée à vous.